

« Spectacle incohérent, en effet, et surtout démoralisant.

« Le peuple de France n'y peut rien comprendre et, ne comprenant point, ne sait s'il lui faut rire ou se fâcher . . . . . »

Nous ne pouvons vraiment nous dispenser de citer une information de la *Semaine religieuse* de Cambrai, sur la question du Saint-Suaire de Turin, qui intéresse certainement beaucoup de nos lecteurs :

« La question du Saint-Suaire de Turin occupe toujours la presse religieuse. Le *Correspondant*, l'*Ami du Clergé*, l'*Université catholique de Lyon*, et autres publications, avaient reproduit l'allégation suivante de M. le chanoine Ulysse Chevalier :

« Au printemps dernier, le Pape Léon XIII a demandé à la Congrégation des Indulgences et des Reliques d'examiner la question du Suaire de Turin qui commençait à faire du bruit. Les consultants se sont procuré les opuscules publiés pour et contre et se sont livrés à des recherches personnelles. Leur conclusion, soumise par le cardinal-préfet au Souverain Pontife, est formelle contre l'authenticité : *Non sustinetur.* »

« M. l'abbé A. Pillet, ancien professeur à l'Université catholique de Lille, consultant de la Sacrée-Congrégation du Concile, se trouvant en ce moment à Rome, a adressé à la *Vérité* la rectification qu'on va lire : « M. le chanoine Chevalier, en parlant ainsi, se faisait l'écho d'un bruit qui circulait à Rome et qui attribuait même au Saint-Père le mot : *Non sustinetur*. La question aurait donc été tranchée pour tous les catholiques, pour lesquels Léon XIII a une autorité dont l'antipape Clément VII est absolument dépourvu. « Mais, pour cela il faudrait que la nouvelle donnée par monsieur Chevalier fût vraie, et elle ne l'est pas. Nous sommes, en effet, à même d'affirmer que ces paroles sont absolument et entièrement inexactes. Notre affirmation s'appuie sur le témoignage formel d'un personnage très éminent, et tellement autorisé dans la question, que toute contradiction est impossible. »

« L'assertion de M. Ulysse Chevalier avait d'autant plus lieu d'étonner qu'au « printemps dernier » la controverse sur l'authenticité du Saint-Suaire ne faisait que commencer, et que la Sacrée Congrégation des Reliques n'ignore point la Bulle de Jules II du 7 des Ides de mai 1506 invoquant le témoignage précédent de Sixte IV en faveur du Saint-Suaire. En vérité, il faut autre chose que les écrits